

Contrôle sur pièces de l'EHPAD Guy Maros

Novembre 2024

Tableau de synthèse des prescriptions et des recommandations définitives

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement
Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_02	Formaliser la mise en place du conseil de la vie sociale par la prise d'une décision réglementaire (article D311-4 du CASF).	3 mois	Décision instituant le CVS
Ecart_03 et Ecart_04	1 - Gouvernance	Prescription_03	Procéder à l'élection de la/du Président du CVS et mettre en conformité les relevés de conclusion du conseil de la vie sociale dans le respect de la réglementation (article D311-20 du CASF).	3 mois	Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale signés par le Président du CVS
Ecart_05	1 - Gouvernance	Prescription_04	Compléter le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (articles R311-35 du CASF)	3 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_06	1 - Gouvernance	Prescription_06	Rechercher un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Publication d'une offre de recrutement d'un médecin coordonnateur
Remarque_01	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Elaborer une fiche de poste nominative, datée et signée pour le directeur afin de formaliser les missions de celui-ci.		
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Poursuivre la formalisation des décisions prises par la direction et leur diffusion.		

Remarque_03	1 - Gouvernance	Recommandation_03	Elaborer une fiche de poste nominative pour l'IDEC afin de fixer clairement les missions de celle-ci.		
Remarque_04	2 -Ressources Humaines	Recommandation_04	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD.		
Remarque_05	3 - Gestion des risques	Recommandation_05	Intégrer pleinement le dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles à la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement, en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS.		
Remarque_06	3 - Gestion des risques	Recommandation_06	Compléter le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement par la participation d'un intervenant extérieur à l'EHPAD et en intégrant le dispositif dans la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		

220004584_CCAS CHATELAUDREN PLOUAGAT